SAMEDI, 27 OCTOBRE 1888.

## ACTUALITÉS

L'hon. M. Blake souffre encore d'insomnie.

Rien de nouveau dans l'état de chose à Winnipeg.

On dit qu'un nouvel organe conservateur sera fondé à Trois-Rivières.

Encore aujourd'hui, l'abondance des matières nous fait omettre nos articles.

Il est maintenant décidé que Montréal aura un carnaval l'hiver prochain.

L'*Orange Sentinel* dit qu'il y a 45 loges orangistes et 2,000 initiés dans la province de Québec.

Les procédures dans la contestation électorale de Laprairie ont été remises au 3 novembre prochain.

La façon dont Montréal contracte son emprunt de quatre millions prouve la force de son crédit.

Succi, le jeûneur italien, vient de terminer un jeûne de trente jours à l'exposition de Barcelone.

On prétend dans les cercles politiques de Québec, que la session provinciale commencera le 10 janvier.

Mgr Têtu, de Québec, doit publier bientôt un volume de biographies des évêques de Québec, avec portraits.

L'*Electeur* prête au Pacifique l'intention de devenir propriétaire du Bassin de la Princesse Louise, à Québec.

L'hon. M. Chapleau n'a pu, pour cause de santé, se rendre à la démonstration conservatrice, hier, à Sherbrooke.

En comptant l'élection de Shelburne, 35 élections partielles pour la Puissance ont eu lieu depuis février 1887, dont 27 ont été favorables aux conservateurs.

Dans la Cour Suprême il a été décidé que les propriétés des compagnies de la colonisation au Nord-Ouest pouvaient être taxées.

Les commerçants de charbon de Toronto doivent hausser le prix de ce combustible de cinquante centins par tonne, le 1er novembre.

Comme nous commençons, en première page, la publication du discours de l'hon M. Chapleau, nous supprimons temporairement une partie de nos matières accoutumées.

L'*Electeur* se dit heureux de voir le malentendu entre lui et l'*Etendard* à peu près réglé, mais a bien soin de ne pas relever ce que M. Trudel dit à propos des "ridicules menaces" de l'*Electeur*.

La population de Coaticook et des environs doit offrir un banquet à M.C. C. Colby, M.P., et à Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, en témoignage de reconnaissance pour le magnifique édifice que le gouvernement a fait ériger en cette ville. Le banquet aura lieu vers le 6 novembre.

Répondant à un *interviewer*, l'hon M. Masson s'est recusé en disant:

"Je crois qu'un homme qui s'est retiré de la vie publique, ne doit pas émettre d'avis ni d'opinion sur les choses politiques, à moins qu'il ne veuille prendre une responsabilité quelconque et travailler à ce que ses vues aient des résultats pratiques. En tout cas, j'évite avec soin de me mêler à tout ce qui a rapport à la politique."

L'auteur d'un article préparé avec soin paru dans le *Times* de New-York, est arrivé à la conclusion que l'univers devient plus tempérant. Il y a une grande augmentation dans le nombre des hommes qui ne prennent pas de liqueurs enivrantes. Le nombre des grands buveurs diminue, surtout chez la classe des hommes d'affaires et des gens qui se prétendent respectables. Ce changement pour le mieux est attribué à l'influence des jouanaux.

La compagnie forestière de la rivière Espagnole, formée par MM. Buswell et Cie, du Michigan, vient de faire faillite avec un passif de $100,000. Cette compagnie faisait des affaires considérables dans Algoma. Un de ses moulins situé sur le bord de la rivière Espagnole est devenu la proie des flammes il y a une semaine ou deux; les pertes se sont élevées à $45 000, et il n'y avait aucune assurance.

La banque du Commerce du Canada est le plus fort créancier de cette compagnie, qui lui doit environ $60,000

Parlant de l'hésitation de l'hon M. Mercier à faire promulguer le désaveu de la loi des magistrats, la *Vérité* adresse les remarques suivantes aux libéraux:

"Voulez-vous donc donner raison à vos adversaires et nous faire croire qu'il ne vous aurait pas déplu de voir surgir un imbroglio quelconque, à la faveur duquel vos amis pussent tenter d'escalader les banquettes ministérielles?

"L'*Electeur* a été ridicule dans ce cas comme en beaucoup d'autres circonstances, nous l'admettons sans peine, mais soyez persuadé, confrère, que l'esprit de parti vous fait souvent prendre des poses qui ne sont pas non plus toujours bien correctes."

## NOUVEAU FEUILLETON

Nos lecteurs, et tout spécialement nos charmantes lectrices, seront heureux d'apprendre que, lundi prochain, nous commencerons à publier un feuilleton d'un intérêt saisissant et d'une moralité à toute épreuve.

Il a pour titre

### LE PIEGE

Cette œuvre de longue haleine sera bien goûtée après la littérature courte et variée que nous servons depuis quelques semaines au grand contentement de tous.

## Affaires des Ecoles Séparées

I.

*Accusations de M. G. Marsan contre les Prêtres, les Frères et les Sœurs.*

(*Suite*)

*Monsieur le Président du Bureau des Ecoles Séparées.*

*Monsieur.*—Un des membres de votre Bureau a proféré contre nous dans votre assemblée du 18 septembre des accusations que M. Achille Fréchette renouvelle dans un journal anglais et protestant le 18 octobre en les dirigeant particulièrement contre moi, directeur de l'école St Jean Baptiste.—Je crois devoir, pour l'honneur de mon Institut, comme aussi pour l'information du Bureau, protester contre ces accusations dont aucune n'a l'apparence d'un fondement.

1o On nous accuse d'avoir donné congé sans la permission du Bureau.—Nous n'en avons donné aucun.—Il y a eu en effet dans le courant de l'année dernière, plusieurs congés donnés illégalement, mais sans aucune exception ils ont été donnés par des membres ou officiers du Bureau ou par l'Inspecteur Provincial, notamment par MM G. Marsan, N. Larue, F. R. E. Campeau, A. Fréchette et L. Dauray.

Cette année vingt-cinq élèves sont allés une matinée au *Triduum* du vénérable Grignon de Montfort avec le consentement de leurs parents. Les cinq autres classes n'ont point été dérangées.

Et je puis prouver que non-seulement M. G. Marsan ne s'est point présenté avec un ami pour visiter l'école St Jean Baptiste ce jour-là, et que non seulement on ne lui a pas répondu que l'école était vide, comme il l'a affirmé publiquement, mais que lui M. G. Marsan a manifesté l'intention d'y venir avec M. l'Inspecteur Dauray dans l'espoir de trouver l'école vide, et que celui-ci l'ayant averti qu'il trouverait cinq classes sur six à l'école il a renoncé à sa visite.

2o On nous accuse d'avoir demandé de l'argent aux enfants pour présenter des cadeaux aux prêtres, etc.

Nous n'avons jamais demandé un seul centin aux enfants pour aucune des fins mentionnées par MM. Marsan et Fréchette ni pour d'autres fins de ce genre. Nous avons seulement exigé des enfants les contributions prélevées par le Bureau lui-même dans toutes les écoles de la ville.

Non seulement nous n'avons fait aucune souscription à l'école ou parmi les enfants, non-seulement nous n'avons rien présenté aux prêtres, mais il a été expressément convenu dès le début entre le R. P. curé de S. Jean-Baptiste et moi que ces choses ne se feraient jamais ici.

Il est également faux qu'aucun enfant ait été puni ou privé d'un bon point quelconque, parce qu'il n'avait rien souscrit. C'est une calomnie que la malveillance a pu seule inventer.

3o On nous accuse de consacrer trop de temps au chant et à la musique.

Nous n'avons jamais pris sur le temps des classes pour le chant et la musique, sauf une heure une seule fois, *sur l'invitation de M. l'Inspecteur*, et encore cetee heure a été reprise.

En dehors de là, nous n'avons fait du chant qu'après les classes, aux jours de congé et aux heures des récréations. Tous les enfants s'y prêtent volontiers et jusqu'à présent nous n'avons entendu les protestations des parents.

Nous ferons à l'avenir ce que nous avons fait jusqu'ici: cela ne regarde ni le Bureau ni aucun de ses officiers.

4o. On nous accuse d'exiger que les enfants viennent à certaines heures le dimanche pour l'instruction religieuse et pour assister aux offices de leur paroisse.

On nous accuse d'avoir privé les enfants qui arrivaient en retard, des bonnes notes qu'ils auraient gagnées pour l'accomplissement de leurs autres devoirs.

Il est vrai que nous avons toujours exigé et que nous exigerons toujours que les élèves qui fréquentent nos écoles ne se dispensent, sans raison grave, d'aucun catéchisme et d'aucun office du dimanche et des fêtes, parceque nous ne tenons que des écoles catholiques et que nous n'en tiendrons pas d'autres, qu'elles soient ou non sous le contrôle d'un Bureau laïc.

Mais il est de toute fausseté que nous ayons fait perdre aux enfants, parcequ'ils arrivaient en retard, les bonnes notes auxquelles ils avaient droit par ailleurs.

5o On m'accuse d'avoir fait faire des travaux sans l'autorisation du Bureau et d'avoir employé pour ces travaux des ennemis personnels de M. G. Marsan.

Je nie positivement d'avoir fait aucune dépense qui incombe au Bureau sans avoir été expressément autorisé par le Bureau lui-même ou ses organes autorisés.

Quant à la dernière partie de l'accusation, je ne sais pas jusqu'à quel point elle peut être vraie. Je ne connais pas tous ceux que M. Marsan peut croire être ses ennemis, mais s'il fallait s'en tenir à des considérations de ce genre peut-être le Bureau pourrait-il difficilement faire faire quelque ouvrage par qui que ce soit

J'ai rempli mon devoir, M. le Président, je vous demande de remplir le vôtre. Un des membres de votre Bureau nous a accusés publiquement et faussement devant votre Bureau. Je démens solennellement toutes ses accusations, et je demande qu'il fournisse la preuve de toutes ses accusations, ou que le Bureau déclare que ces accusations sont des mensonges et des calomnies. Je ne vous le demande pas en charité mais en honneur et en justice. Si vous me le refusez le public saura apprécier comme il le doit ce qui se fait au Bureau des Ecoles, et nous saurons aussi les devoirs que nous aurons à remplir envers ses membres; ces devoirs se résumeront à deux: le silence et la pitié.

Comptant que vous voudrez bien accuser réception de cette lettre que je transmets à M. l'Administrateur de l'Archidiocèse en même temps qu'à vous,

Je vous prie d'agréer l'assurance de mon entier dévouement.

SYMPHROMA.

Directeur de l'Ecole St. Jean-Baptiste d'Ottawa.

Voilà une lettre calme et digne qui pesera dans l'opinion du public sérieux et réfléchi et qui restera comme une flétrissure bien méritée au front de M Marsan et de tous ceux qui n'ont pas su ou n'ont pas voulu faire leur devoir dans la séance du 9 octobre dernier.

Il ne serait pas plus difficile aux sœurs de l'écoles des Familles (Rue Sherwood) de se laver des mêmes accusations. Nous savons de bonne source que la T. R. Mère Supérieure des Sœurs Grises peut démentir toutes les accusations de M. Marsan. Quand elle sera de retour nous nous ferons un devoir de recueillir les pièces qui compléteront le dossier de M. Marsan, et démontreront à quelques uns des messieurs du Bureau combien leur conduite a été inconsidérée, et indigne de commissaires catholiques.

Le Bureau n'a pas compris qu'en laissant déconsidérer ses instituteurs, c'est lui-même qu'il déconsidérait, et ses ecoles. Que sont donc nos écoles, et quel Bureau avons-nous, s'il est vrai que nos enfants perdent souvent des journées entières en congé, des heures entières pour le chant; si les enfants sont traités sans justice, si les pauvres y sont punis et humiliés de leur pauvreté; si ceux-là même qui dirigent les écoles depuis des années n'ont pas l'instruction suffisante?

Pour notre part nous sommes intimement convaincus que les paroles de M. Marsan sont des paroles de rien et nous avons quelques raisons de croire que le grand nombre des membres du Bureau n'en ont pas une opinion différente. C'est peut-être la cause du silence des uns et des demi protestations des autres. Mais les Messieurs du Bureau ont trop oublié qu'ils étaient devant le public et que le public n'est pas comme eux à portée de juger certaines paroles quand elles viennent de certains hommes et ils devaient à leurs instituteurs de sauver leur honneur et leur crédit injustement mis en cause par des paroles inconsidérées.

Pour n'avoir pas accompli leur devoir ils ont souffert eux-mêmes des désagréments qu'ils auraient pu et dû s'éviter. Nous ne jugeons pas un correspondant anonyme auquel il n'est pas facile croyons nous de donner son vrai nom parce qu'au lieu d'être un seul il pourrait être *plusieurs*; nous ne connaissons pas toutes ses intentions et nous lui laissons la responsabilité du ton que nous aurions aimé plus grave et plus sérieuse, et des procédés de raillerie et de plaisanterie qu'il a pour ainsi dire épuisés; mais pour nous qui voulons aller au fond des choses nous avons cru y voir des révélations qui données sous leur forme nette et précise auraient singulièrement contribué à former l'opinion publique sur la partie française du Bureau. C'est le commencement du châtiment. On perd tout désir au respect des autres quand soi-même on ne sait plus respecter ni faire respecter ce qu'il y a au monde de plus saint et de plus vénérable.

Nous allions oublier les deux accusations qui n'ont point été relevées par le Cher Frère Directeur de l'école St. Jean Baptiste, peut être parce qu'elles en valaient d'autres que lui. On nous a dit que la lettre dont M. Marsan a voulu faire tant de bruit le 9 octobre provient du Frère Directeur de l'école Notre Dame; et que le bon Frère ayant l'habitude de faire ses zèles comme des r et leur ajouter une queue après aurait oublié cette addition. On dit même que le bon Frère informé du scandale qu'il a causé involontairement à M. Marsan par ce malencontreux oubli aurait répondu: "Après tout la faute n'est pas si grave. Il est vrai que j'ai oublié de mettre une queue à mon r; mais M. Marsan ne doit pas être en peine d'en trouver une." Preuve que ceux qui font parfois des fautes de français ont quelquefois plus d'esprit que ceux qui n'en font jamais

Nous ne garantissons pas l'histoire. Mais si vraiment il n'y a qu'une faute de ce genre dans la lettre que M. Marsan voulait produire, le commissaire du quartier Wellington aurait montré aussi peu de discernement que de justice.

Les hommes les plus instruits ont de ces fautes: il n'y a que les hommes incapables de voir au-delà du mot et de la lettre qu'ils écrivent qui n'ont jamais de ces distractions.

Quand aux dépenses faites sans autorisation, nous voyons par la lettre citée plus haut qu'il n'est point question de l'école St. Jean Baptiste. Les autres Frères verront sans doute à réfuter l'accusation s'il y a lieu. Un mot seulement.

Si des Frères font des dépenses qui ne sont pas urgentes et sans autorisation, rien n'oblige messieurs les commissaires à les payer. S'ils les paient, c'est qu'ils le veulent bien, et en ce cas pourquoi se plaindre? S'ils ne les payent pas, de quoi se plaindraient-ils?

Mais parfois, peut-être, les dépenses sont urgentes, et messieurs les commissaires sont guère pressés d'y pourvoir. En ce cas les coupables ne sont pas les Frères, qui pourvoient comme ils peuvent à l'indispensable, mais les commissaires qui n'y pourvoient pas.

Maintenant, que va faire le Bureau de toutes ces accusations? Car, enfin, l'affaire ne peut point rester là. Le Bureau doit tenir à honneur de rendre compte au public, puisqu'il est responsable au public. Il est tenu en honneur et en justice de se renseigner exactement sur les faits, de faire lui-même la preuve ou d'exiger qu'on la fasse devant un comité qui puisse mériter la confiance du Bureau, du public et de l'autorité religieuse, laquelle seule peut être juge en dernier ressort à causes des personnes qui sont mises en cause. Le Bureau a le choix, qu'il s'enquière lui-même des faits et qu'il se présente devant ce seul tribunal qui ait mission et juridiction en demandant justice s'il y a des torts à redresser; ou s'il ne peut pas lui-même s'enquérir des faits, qu'il demande un comité qui fera rapport à l'autorité compétente, laquelle rendra en temps et lieu une sentence qui ne sera suspecte à aucun catholique sérieux et qui éclairera la conscience publique pour le jour ou elle devra s'occuper d'élire de nouveaux commissaires ou de réélir les anciens. Ou si le Bureau est d'avis que l'accusation portée publiquement contres les prêtres et les Frères et les Sœurs ne repose sur aucun fondement sérieux, que les membres canadiens-français du Bureau le déclarent tous à la prochaine séance, ou mieux encore que le comité vote une résolution qui sera communiquée officiellement aux journaux par le secrétaire du Bureau. Alors l'incident sera clos et le public suffisamment édifié.

Nous espérons que ces quelques réflexions mettront le public intelligent et consciencieux à même de juger de quel côté se trouvent la réflexion, la justice, la véritable charité et la vraie droiture *d'action* et d'intention.

Mais comme on a cherché à donner le change à l'opinion en l'occupant outre mesure d'incidents bien accessoires et qui n'importent nullement au fond du debat, nous allons étudier ces incidents avec le même calme et la même réflexion.

RAPHAEL.


# CHEAPSIDE

**Gants de Kid pour Dames.**
**Gants de Kid pour Dames.**
**Gants de Kid pour Dames.**

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid foncés, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts.

Les meilleurs Gants fabriqués pour le prix, en Canada.

Gants de Kid à 4 Boutons, avec couture sur le dos, qualité supérieure, 75 cts.

Dans toutes les plus fraîches nuances; nouvellement reçus.

**Nouveaux Gants Suedois, 4 Boutons, qualite supérieure, 85 cts.**

**Gants de Kid Extra, avec fermoir a patente $1.15.**

Chaque paire garantie de première classe ou l'argent est remis; nous n'avons pas de maison mère qui nous fournit du vieux stock, Vous pouvez compter sur nous, pour vous procurer des articles dans les derniers goûts.

**Le magasin de Gants a meilleur marche est le Cheapside**

**Des Gants de Kid nouveaux ne peuvent etre trouves ailleurs.**

**Defiez-vous des succursales qui ne sont rien autre chose que des entrepots de vieilles marchandises.**

# CHEAPSIDE

**RUE SPARKS.**



ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

# "CANADA."

JOURNAL QUOTIDIEN

ET

HEBDOMADAIRE

BUREAUX

*414, 416 RUE SUSSEX.*

ATELIERS

*116, RUE ST PATRICE*

OTTAWA

On exécute à ce bureau

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS

TELLES QUE

BLANCS POUR AVOCATS

Déclarations sur billet,
Demandes de plaidoyer,
Comparutions,
Subpœnas,
Affidavits,
Obpositions
Fiat,
Inscriptions
Etc., etc., etc.

Catalogues,
Listes de prix,
Programmes,
Circulaires,
Affiches,
Placards,
Lettres funéraires

LE TOUT

SUR BON PAPIER

ET A DES

# PRIX TRES BAS

*Pour les Greffiers et les Commissaires*

Livres,
Têtes de comptes,
Memorandums,
Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Chèques,
Billets,
Traites
Enveloppes

POUR NOTAIRES

Contrats de vente,
Contrats de mariage,
Blancs de billet,
Procurations
Quittances,
Transports,
Protêts,
Obligations, etc.
Etc., etc., etc.

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés sans délai.



**CHS. DESJARDINS,**

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

**Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS**

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents: aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

**Capitaux reunis: $40,000,000**

Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en caoutchouc commandées reçoivent une attention immédiate.

*M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.*



LE SOUSSIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.

WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.


**PERDU.**

Un portefeuille en cuir rouge contenant plusieurs billets et comptes de la manufacture de Tabac de St. Jacques.

Prière de le remettre à J. H. Charlebois, No. 450, rue Sussex.


Poêles de Passage,
Poêles de Salles à Diner,
Poêles de Magasin en grande variété,
Poêles à Charbon,
Chaudières à Charbon,
Zinc, Mine, Vernis à tuyaux,

**En Gros et en Detail.**

**E. G. LAVERDURE & CIE.**



**Jos. FORTIER**

EPICERIES EN GENERAL

**Coin des rues Cumberland et York**

Constamment en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes a des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau poste de commerce je sous gné compte sur l'encouragement du public.



**AVIS SPECIAL**

Ayant déménagé dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mon assortiment de

**Monuments en Marbre et Granit aux prix coutants.**

afin d'épargner les frais de transport. Les personnes qui désirent des monuments trouveront avantageux de venir me faire une visite.

**Atelier de Marbie et Granit de la Cité**

**R. BROWN, Prop. 26 rue York**



**Pritchard & Andrews**

Si vous voulez faire

Reparer vos Balances

—ou—

INSPECTER vos POIDS

Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Scea.x, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier,
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

**PRITCHARD ET ANDREWS**

GRAVEURS EN GENERAL

**—No. 175 RUE SPARKS—**



**PLOMBAGE CHAUFFAGE et TOITURES**

—:o:—

**F. G. JOHNSON & CIE**

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer en plomb et travaux en cuivre.

Chaudronneur en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

*Wrenches*, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes nat onal.

Feutre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'aisence, Eviers et bains, etc.

Couverture en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour l'engins de PEASE combinés à air chaud.

**558, RUE SUSSEX, 558**

*En face de la rue George.*


FIERI FACIAS DE TERRIS.

*De la Cour Supérieure, Montréal.*

CANADA,
Province de Québec,
District d'Ottawa.
No. 366.

L'HONORABLE AUGUSTE C. PAPINEAU, l'un des Juges de la Cour Supérieure, pour le district de Montréal, Demandeur, contre les terres et tenement de J. GODFROY PAPINEAU, écuyer, notaire, de la cité de Montréal, Défendeur, à savoir:

Deux lots de terre situés dans la paroisse de Sainte-Angélique, dans le comté d'Ottawa, étant les lots numéros trente-neuf et quarante (39 et 40) des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Angélique, contigus l'un à l'autre et formant ensemble un terrain de forme triangulaire—avec une maison, deux granges, une écurie et autres bâtisses en bois y erigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saints Angélique, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Ottawa, 16 Octobre 1888.


**AVIS**

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Automne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au Jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

**P. FARRELL,**
No. 512, rue Sussex,
Ottawa.


**AVIS**

Je soussigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse, Mde Louis Riopelle, à dater de ce jour, 14 juillet 1888.

LOUIS RIOPELLE,
Eardley Township

**AVIS**

Je, soussigné, donne avis que je ne serai pas responsable d'aucune dette contractée en mon nom par mon épouse ou aucune autre personne.

EMERI PELLETIER.
Hull, 5 octobre 1888.

**On demande** une personne pour avoir soin de deux enfants. S'adresser au No. 315, rue Daly.

**A LOUER**

Une maison située sur la rue Inkerman, No 72, en face de l'ancien marché, Hull. Bonne cour, remise et étable, et aussi un grand magasin qui sera livré au printemps prochain. Conditions faciles.

MRS FOREST, Prop.

**A VENDRE**, un piano de première classe sera vendu à bon marché et à des conditions très faciles. S'adresser au numéro 279 rue l'Eglise.

**A VENDRE**, 1,000 cordes de bois franc (sec), de $3.00 à $3.50 la corde, chez RICHARD O'NEIL, en arrière des magasins militaires, Bassin du Canal.


**CARTES PROFESSIONNELLES**

M. J. GORMAN, L.L.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
**Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.**
—BUREAU—
**Coin des Rues Rideau et Sussex**
OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRAKEN
**Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,**
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
**Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.**
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

**McIntyre, Lewis & Code**
**Avocats, Solliciteurs, Notaires.**
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau: Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. MCINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC.
**Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa**

J. P. FISHER
**Avocat, Solliciteur, Etc.**
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
**Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.**

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

McVEITY ET HENDERSON
AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.
Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.
**Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.**
TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
**Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.**
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

**VALIN & CODE**
**Avocats, Solliciteurs, Etc.**
**BLOC EGAN, RUE SPARKS**
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

**Bradley & now**
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
**Avocats, Solliciteurs, Etc.**
AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS.
**Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel**
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

HOUGINS, KIDD & RUTHERFORD
**Avocats, Solliciteurs, Etc.**
Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.
**ARGENT A PRETER**
Bureaux: Scottish Ontario Chambers, Ottawa Hemptville, Ontario.
JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau: 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
**COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX**
—OTTAWA—
Heures de bureau: de 9 à 5 heures.

**Mme LETCH, 435 rue Wellington**
Agence pour la vente des corsets fins **Star Yatisi** et autres genres.
*Linge de corps confectionné sur commande*

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la **Boulanger.e Union.** D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
**No 106 Rue LYON, OTTAWA**

**J. STEWART**
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

**LAURENT DUHAMEL**
ETAL D.—MARCHE BY.
Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en detail: mouton, porc, saucisses, etc Comme par le passé M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront b'en l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88